



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN SEPTEMBRE 2017

À la fin septembre, 4816 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 247 de moins qu'à la fin août. Le taux de chômage a reculé de 0.1 point à 2.8% et se situe sous le niveau suisse pour le quatrième mois consécutif.

Le recul du chômage de septembre a été porté avant tout par les branches de l'agriculture et de la construction, mais aussi par les branches non-saisonnnières. Les professions de l'hôtellerie-restauration ont, par contre, enregistré une hausse du chômage en raison de la fin de la saison touristique d'été.

En variation annuelle, le chômage continue à reculer, comme c'est le cas depuis plusieurs mois, confirmant ainsi la reprise conjoncturelle des deux derniers trimestres.

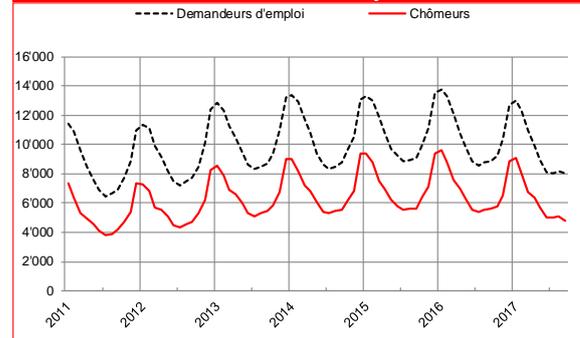
Selon les experts de la Confédération, les perspectives favorables sur le plan international devraient d'ailleurs permettre à l'économie de continuer sur cette lancée favorable ces prochains mois.

10 octobre 2017

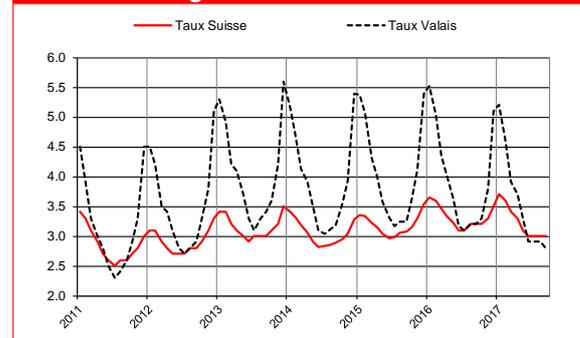
Chômage septembre 2017

	Taux	Chômeurs	
Valais	2.8%	4816	↘
Haut-Valais	0.9%	368	↘
Valais central	3.6%	2420	↘
Bas-Valais	3.2%	2028	↘

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais

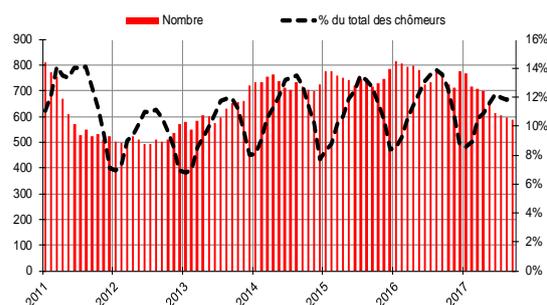
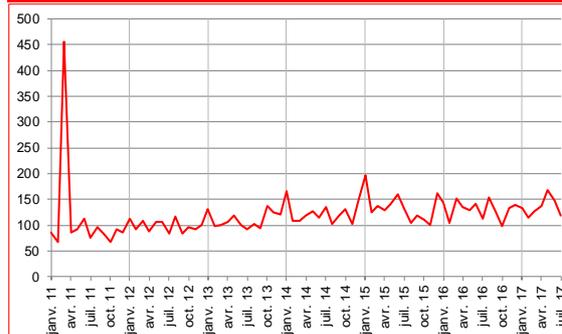


Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Sept. 2017	variation mensuelle	variation annuelle	Sept. 2017	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	3.0	0.0	0.1	133'169	-2409	5871
Valais	2.8	-0.1	-0.4	4816	-247	-783
Haut-Valais	0.9	0.0	-0.5	368	-22	-215
Valais Central	3.6	-0.2	-0.5	2420	-125	-359
Bas-Valais	3.2	-0.1	-0.3	2028	-100	-209
RAV Oberwallis	0.8	0.0	-0.5	363	-23	-216
ORP Sierre	3.2	-0.2	-0.9	750	-40	-207
ORP Sion	3.8	-0.2	-0.3	1673	-82	-150
ORP Martigny	3.0	-0.2	-0.4	989	-64	-127
ORP Monthey-St.-Maurice	3.3	-0.2	-0.3	1036	-36	-83

Contact

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 05

Chômeurs de longue durée**Arrivées en fin de droits****Profil des chômeurs**

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Sept. 2017	variation mensuelle	variation annuelle	□	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	746	-79	-167	3.3	-0.4	-0.8
25-49 ans	2800	-117	-517	2.8	-0.1	-0.5
50 ans et plus	1270	-51	-99	2.5	-0.1	-0.1
Hommes	2462	-196	-463	2.6	-0.2	-0.5
Femmes	2354	-51	-320	3.0	0.0	-0.4
Suisses	2690	-127	-309	2.1	-0.1	-0.2
Etrangers	2126	-120	-474	4.9	-0.2	-1.1
Au chômage depuis 1-6 mois	3115	-153	-561			
Au chômage depuis 6-12 mois	1113	-86	-49			
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	588	-8	-173			

Chômage par groupes de professions

	Septembre 2017					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Professions saisonnières						
Construction	403	8	-96	-19	-152	-27
Hôtellerie, restauration et nettoyage	1077	22	83	8	-152	-12
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	115	2	-33	-22	-77	-40
Professions non saisonnières						
Industrie	540	11	-40	-7	-96	-15
Professions commerciales et de la vente	624	13	-35	-5	-105	-14
Transports et activités techniques	374	8	-46	-11	-82	-18
Information et communication	158	3	6	4	-6	-4
Activités spécialisées, scientifiques et financières	272	6	3	1	2	1
Activités de service administratif et de soutien	646	13	-49	-7	-52	-7
Santé humaine et action sociale	404	8	-32	-7	-69	-15
Professions artistiques	40	1	3	8	3	8
Autres professions	163	3	-11	-6	3	2

Taux de chômage : Depuis le 1er janvier 2014, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 174'064 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.

Source : Chiffres fournis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur <https://www.vs.ch/fr/web/sict/statistiques-et-publications>